



**PROCÈS-VERBAL
DE LA 138^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SPPUQTR
TENUE LE JEUDI 26 septembre 2013 à 12 h 30
Au local 1012 du pavillon Nérée-Beauchemin de l'UQTR**

PRÉSENCES : 74 professeurs et professeures ont signé les feuilles de présence, lesquelles sont disponibles au secrétariat.

AG-138-26-09-13-00 Projet d'ordre du jour

1. Vérification du quorum
2. Désignation d'un animateur pour la rencontre
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux des 136^e et 137^e assemblées générales
5. Présentation du plan d'action syndical 2013-2014
6. Affaires budgétaires :
 1. Rapport financier pour l'année 2012-2013
 2. Taux de cotisation syndicale pour l'année 2013-2014
 3. Budget révisé pour l'année 2013-2014
 4. Choix des auditeurs pour l'année 2013-2014
7. Affaires nouvelles
8. Levée de l'assemblée générale

AG-138-26-09-13-01 Vérification du quorum

Le président du SPPUQTR souhaite la bienvenue aux professeurs, confirme l'atteinte du quorum prévu à l'article 10 des statuts du SPPUQTR et proclame le début de l'assemblée.

AG-138-26-09-13-02 Désignation d'un animateur pour la rencontre

Le président invite l'Assemblée à désigner le professeur Ghyslain Parent, secrétaire du SPPUQTR, à titre d'animateur de la rencontre.
Le professeur Parent accepte le mandat et l'Assemblée confirme la suggestion à l'unanimité.

AG-138-26-09-13-03 Adoption de l'ordre du jour

L'animateur attire l'attention des membres sur le projet d'ordre du jour acheminé dans les délais prévus aux statuts pour la rencontre.

Sur motion proposée par le conseil syndical et dûment appuyée par le professeur Carl Lacharité du Département de psychologie, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la 138^e assemblée générale du SPPUQTR.

AG-138-26-09-13-04 Adoption des procès-verbaux des 136^e et 137^e assemblées générales

L'animateur attire l'attention des membres sur les procès-verbaux des 136^e et 137^e assemblées générales, tenues les 28 mars 2012 et 15 mai 2013, acheminés aux membres avant la réunion.

Il s'informe auprès des membres de la conformité des procès-verbaux.

Sur motion du professeur René Lesage du Département de chimie, biochimie et physique dûment appuyé par le professeur Alain Goupil du Département de mathématiques et

informatique, il est résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des 136^e et 137^e assemblées générales tenues le 28 mars 2012 et 15 mai 2013.

AG-138-26-09-13-05 Présentation du plan d'action syndical 2013-2014

L'animateur cède la parole au président du SPPUQTR.

Le président rappelle que le plan d'action 2013-2014 a été discuté au conseil syndical du 12 septembre et publié dans le récent numéro du bulletin *Le Point d'ancre*.

Le président fait la présentation des principaux points du plan d'action du SPPUQTR pour l'année 2013-2014 :

ACTIONS PRIORITAIRES

1. Publier des textes sur les relations de travail et la convention collective. Produire des outils de vulgarisation et un guide d'interprétation de la convention collective.
2. Revoir l'ensemble des règles de fonctionnement du Syndicat.
3. Réviser les statuts du Syndicat.

AUTRES ACTIVITÉS SYNDICALES

Relations de travail

1. Doter le SPPUQTR de règles permettant de baliser ses interventions dans les cas de harcèlement au travail touchant ses membres.
2. Négocier les éléments contenus aux lettres d'entente de la convention collective.
3. Consulter les professeurs sur la possibilité d'utiliser le forfaitaire de départ pour racheter les pénalités actuarielles au régime de retraite.
4. Préparer, pour l'ensemble des professeurs, un guide simplifié de la convention collective.

Affaires universitaires

1. Poursuivre la compilation des données comparatives sur la recherche universitaire.
2. Doter le SPPUQTR d'un code d'éthique sur l'utilisation des sondages électroniques.
3. Réaliser un sondage auprès des nouveaux professeurs afin de mieux connaître leurs appréciations de leur intégration à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).
4. Créer sur le site web du Syndicat un espace dédié spécifiquement aux nouveaux professeurs.
5. Inviter les départements à réaliser un guide d'accueil des nouveaux professeurs.

Formation et services aux membres

1. Offrir une série de dîners-conférences sur des sujets d'actualité.
2. Valoriser le volet des services à la collectivité dans la tâche des professeurs.

Représentation nationale

1. Maintenir l'implication du SPPUQTR au sein des organismes de représentation nationale des professeurs d'université.
2. Revoir les modes de fonctionnement du COMITÉ DE LIAISON INTERSYNDICALE DE L'UQ (CLIUQ).
3. Poursuivre le travail au sein du comité d'études sur le financement des universités de la FQPPU (Fédération québécoise des professeurs d'université).
4. S'impliquer (Président) à la Table réseau de négociation des régimes de retraite et des assurances collectives du réseau Université du Québec (UQ).

Autres

1. Revoir le graphisme du site web.
2. Ouvrir une page Facebook au nom du Syndicat.

Le président répond aux questions des membres et mentionne qu'il s'agit d'un dépôt.

Un membre souligne qu'il serait intéressant que le Syndicat informe régulièrement les professeurs de la situation au régime de retraite de l'UQ.

Un membre suggère qu'en plus d'une page Facebook, le Syndicat devrait envisager la possibilité de se doter d'un compte Twitter.

AG-138-26-09-13-07 Affaires budgétaires

L'animateur cède la parole au trésorier du SPPUQTR afin qu'il présente les informations budgétaires.

1. Rapport financier de l'année 2012-2013

Le trésorier rappelle que le rapport financier n'a pas été expédié avec l'avis de convocation, mais qu'il était disponible sur le site web du Syndicat.

Il attire l'attention des membres sur le diaporama présentant les principaux postes du rapport financier 2012-2013. L'année 2012-2013 se solde par des produits de 1 236 513 \$ en hausse de 19 % comparativement à 2011-2012. Les revenus de cotisation génèrent 85 % des revenus totaux.

Les charges du secrétariat syndical s'élèvent à 514 427 \$ en baisse de 4 % comparativement à l'année précédente.

L'année financière 2012-2013 a généré un surplus de 738 672 \$ qui a été investi dans le fonds de défense professionnel (FDP) qui s'élevait à un peu plus de 3 M\$ au 31 mars 2013.

Après avoir répondu aux questions des membres, le trésorier mentionne que le rapport financier a été adopté par le comité exécutif et par le conseil syndical le 12 septembre dernier.

CONSIDÉRANT les résultats financiers 2012-2013;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du trésorier;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité exécutif;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du conseil syndical;

Sur une motion du conseil syndical appuyée par le professeur Carl Lacharité du Département de psychologie, il est résolu :

- D'adopter le rapport financier 2012-2013 du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tel que préparé par la firme LeBrun, Therrien, Michaud, Laporte, CPA, de Trois-Rivières.
- D'autoriser le président et le trésorier à signer, pour et au nom du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR), le rapport financier annuel 2012-2013.

2. Taux de cotisation syndicale 2013-2014

Le trésorier rappelle que depuis la grève de 2008, le taux de cotisation s'élève à 2,5 % de la rémunération des professeurs afin de renflouer le fonds de défense professionnel jusqu'à un objectif fixé alors à 2,5 M\$.

Comme mentionné dans le rapport financier du 31 mars 2013, le FDP comptait à cette date un peu plus de 3 M\$. Le comité exécutif et le conseil syndical recommandent donc de respecter l'engagement pris et de réduire le taux de cotisation à 1,5 %.

Le conseil syndical propose également d'introduire dans le processus d'établissement du taux de cotisation une règle supplémentaire précisant que seulement les revenus de la cotisation syndicale et les revenus provenant des placements à revenus fixes pourront être utilisés pour financer les coûts de fonctionnement du Syndicat. Le trésorier mentionne que le taux de cotisation proposé et la nouvelle règle permettront de stabiliser le taux de cotisation à 1,5 % pour plusieurs années tout en assurant la pérennité du FDP.

L'animateur attire l'attention des membres sur la proposition émanant du conseil syndical.

CONSIDÉRANT la signature de la nouvelle convention collective pour les années 2012 à 2017;

CONSIDÉRANT l'engagement pris en septembre 2008 de réduire le taux de cotisation syndicale à la suite de l'atteinte des objectifs fixés pour le renflouement du fonds de défense professionnel du Syndicat;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la pérennité du fonds de défense professionnel (FDP);

CONSIDÉRANT l'intention de réduire le taux de cotisation syndicale à la suite de la signature de la convention collective;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du conseil syndical;

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par le professeur Adam Skorek du Département de génie électrique et de génie informatique, il est résolu :

- De fixer le taux de cotisation syndicale à **1,5 %** de l'ensemble de la rémunération versée aux professeurs selon la convention collective à compter du 1^{er} octobre 2013 pour l'année 2013-2014.
- De convenir qu'à l'avenir les revenus de la cotisation syndicale à **1,5 %** et les revenus générés par les placements fixes du Fonds de défense professionnel devront couvrir la totalité des coûts de fonctionnement du Syndicat.

Un membre s'informe si le comité exécutif a étudié d'autres scénarios prévoyant un taux de cotisation moindre. Il souhaite connaître les taux de cotisation pratiqués dans les autres syndicats de professeurs d'université au Québec.

Le trésorier mentionne qu'un taux de 1,5 % permet actuellement d'assumer les coûts de fonctionnement du Syndicat sans puiser dans le FDP comme les années antérieures alors que le taux de cotisation n'était que de 1 % ou 1,25 %. Le taux de 1,5 % permettra donc de maintenir le fonds au niveau actuel et idéalement de l'indexer au coût de la vie.

Les taux de cotisation dans les autres universités varient de 1 % à 1,5 %.

Après avoir vérifié s'il y avait d'autres questions, l'animateur s'informe s'il y a une demande de vote sur la proposition. La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Budget révisé 2013-2014

Le trésorier mentionne que la révision à la baisse du taux de cotisation syndicale pour la deuxième partie de 2013-2014 oblige à revoir le budget déposé en mars 2013.

Le trésorier présente les principaux écarts aux différents postes.

Le budget révisé prévoit des produits de 927 963 \$ en baisse de 182 037 \$ comparativement au budget initial et des charges de 670 000 \$ en baisse de 50 000 \$. L'excédent des produits sur les charges devrait être de 257 963 \$ qui seront versés dans le fonds de défense professionnel.

L'animateur attire l'attention des membres sur le projet de proposition émanant du conseil syndical.

CONSIDÉRANT	les résultats financiers prévus au 31 mars 2014;
CONSIDÉRANT	les prévisions des produits et des charges pour 2013-2014;
CONSIDÉRANT	la révision du taux de cotisation syndicale pour 2013-2014;
CONSIDÉRANT	la recommandation du trésorier;
CONSIDÉRANT	l'avis unanime du comité exécutif;
CONSIDÉRANT	l'avis unanime du conseil syndical;

Sur motion du conseil syndical, appuyée par la professeure Daphnée Drouin du Département des sciences comptables, il est résolu :

D'adopter les prévisions des produits et des charges révisées pour l'année 2013-2014 telles qu'annexées à la présente résolution.

4. Choix des auditeurs 2013-2014

Le trésorier rappelle les règles de sélection des firmes comptables pour faire l'audit des états financiers du SPPUQTR.

L'animateur attire l'attention des membres sur le projet de proposition émanant du conseil syndical.

CONSIDÉRANT	les statuts et les règlements du Syndicat;
CONSIDÉRANT	le mode de sélection (rotation aux 3 ans, pouvant aller jusqu'à 5 ans) utilisé pour le choix des auditeurs;
CONSIDÉRANT	les explications du trésorier;
CONSIDÉRANT	la recommandation favorable du comité exécutif;
CONSIDÉRANT	la recommandation favorable du conseil syndical;

Sur motion du conseil syndical, appuyée par la professeure Mélissa-Corinne Thériault du Département de philosophie et des arts, il est résolu :

De désigner la firme LeBrun, Therrien, Michaud, Laporte, CPA, de Trois-Rivières afin d'auditer les états financiers du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR pour l'année 2013-2014 (2^e année).

AG-138-26-09-13-08 Affaires nouvelles

Aucune question n'est discutée à ce point.

AG-138-26-09-13-09 Levée de l'assemblée

La séance est levée à 13 h 15

Le président

Le secrétaire

Original signé

Original signé

Pierre Baillargeon

Ghyslain Parent